



130^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA CGT
80^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA SECU



PSC : des opérateurs déficients et de nombreux dysfonctionnements pour l'accès aux formalités en ligne !

La CGT Finances a reçu un grand nombre d'alertes s'agissant des formalités en ligne ou d'absence de courrier de la part des opérateurs Alan et GMF Viventer. La date butoir approchant, nous avons interpellé le ministère pour l'alerter et avoir des informations concernant la procédure de souscription ou de dispense GMF Viventer pour la prévoyance obligatoire aux Finances.

D'après nos informations, la chaîne d'envoi des mels, prévue pour être achevée le 19/10, a pris du retard. Le ministère attend un échange avec la GMF pour en savoir plus. Prêt à tout pour décrocher le marché y compris à donner de fausses informations sur les délais opérationnels, les opérateurs promettent monts et merveilles et n'arrivent pas à assumer derrière !

Pour nous, il est hors de question que les personnels soient pénalisés, nous allons exiger un rallongement des délais pour permettre à chacun et chacune d'avoir le temps de se positionner en toutes connaissances de cause (souscription ou dispense).

([télécharger le communiqué](#))

PSC : on fait le point sur la PREVOYANCE

Les risques prévoyance correspondent à ceux résultant de l'incapacité, de l'incapacité, de l'invalidité et du décès de l'agent. Ainsi les garanties « prévoyance » vous couvrent d'une part, contre les pertes de revenus liées à votre incapacité de travail, incapacité ou invalidité et, d'autre part vos ayants droit en cas de décès.

L'accord regroupe l'ensemble des garanties qui couvrent les risques liés à la maladie (Congés de Maladie Ordinaire - CMO, Congés de Longue Durée - CLD - et Congés de longue Maladie - CLM), d'accident, de décès, la mise en retraite pour invalidité et l'invalidité.

La perte d'autonomie (l'incapacité pour une personne d'effectuer par elle-même certains actes de la vie quotidienne) n'est pas incluse dans l'accord Protection Social Complémentaire du Ministère Économique et Financier.

(voir [la suite en ligne](#))

Adresse sur la PSC du congrès de la Fédération CGT Finances

[Lire le document](#)

PCE : éclatement des Pôles de Contrôle et d'Expertise FAÇON PUZZLE

Ça pourrait faire rire mais en vrai... NON !

Dans une note du 15 mai 2025, la direction générale des Finances Publiques prévoyait déjà une nouvelle méthode de dépeçage des missions des PCE. La DG vient de publier une FAQ afin d'explicitier les règles qui vont s'appliquer pour gérer les conséquences RH pour les agents concernés.

(voir [la suite en ligne](#))

SOMMAIRE

Page 1 : nouvelles de la DGFIP

Page 2 : le coin des cadres et techniciens avec l' UGICT-CGT

Page 3 : le coin du collectif aubois de la fonction publiques avec l' UFSE **ENQUÊTE à REPONDRE**

Page 4 : devoirs de mémoire



Imprimé par la section syndicale
CGT finances publiques de l'Aube
UD CGT 10 / 2A boulevard du 1er RAM
10 000 TROYES
<https://10.cgtfinancespubliques.fr>
cgt.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr

LE COIN DES CADRES ET TECHNICIENS AVEC L'UGICT-CGT



RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE "TÉLÉTRAVAIL : STOP OU ENCORE ?" - 2025

Instauré massivement dans l'urgence durant la pandémie de Covid-19, le télétravail s'est progressivement affirmé comme une forme usuelle d'organisation du travail. Cependant, bien que plébiscité par une majorité de salariés et d'agents, il est simultanément remis en question par certains employeurs peu enclins à l'adopter définitivement. C'est dans ce contexte que l'Observatoire du Télétravail, à travers sa deuxième enquête intitulée « Télétravail : stop ou encore ? », a décidé d'entamer un **travail de recherche sur la réalité d'une éventuelle fin du télétravail** - mais aussi sur ses conséquences sur les conditions de travail, et les raisons qui suscitent son attrait parmi les travailleurs.

À la recherche d'équilibre : le travail hybride s'impose

Comme en 2023, c'est en moyenne **deux jours par semaine que les travailleurs passent à télétravailler**. À contrario de la volonté des dirigeants de sociétés telles qu'Ubisoft, la Société Générale ou Amazon de supprimer le télétravail, les salariés expriment leur souhait d'obtenir plus de jours : plus d'un répondant sur deux aimerait télétravailler davantage (51 %, +2 points depuis 2023) ; ce qui est peu surprenant quand ils déclarent à 56 % économiser plus d'une heure de trajet aller/retour par jour.

Mais le temps gagné hors temps de transport n'est pas la seule explication ; le travail à distance permet aussi de reprendre la main sur l'organisation de leur travail :

- 69 % des répondants déclarent avoir la possibilité d'adapter leurs horaires de travail en travaillant à distance ;
- 77% des répondants déclarent qu'une des principales motivations pour télétravailler est de trouver un meilleur équilibre entre vie pro et vie perso.

Le télétravail est aussi un palliatif à l'arrêt maladie : 76 % des répondants indiquent avoir déjà télétravaillé tout en étant malade.

La suppression du télétravail est-elle vraiment à l'ordre du jour ?

Les résultats de l'enquête démontrent que la suppression du télétravail reste marginale : le travail hybride (alternance entre présence sur site et présence à domicile) reste une pratique bien installée dans les entreprises et administrations.

À la question : "Votre employeur a-t-il supprimé le recours au télétravail" :

- 77 % répondent "Non" ;
- 7 % répondent qu'il a été supprimé dans certains services ;
- 12 % "Je ne sais pas" ;
- 4 % "Autre".

Cependant, **plus d'un répondant sur deux (54%) déclare qu'il démissionnerait en cas de suppression du télétravail par son employeur.**

Une réorganisation des espaces sans l'adhésion massive des salarié-es

Les employeurs ont largement profité de la généralisation du travail à distance pour réorganiser les espaces de travail en diminuant les superficies, et ainsi réduire les coûts.

À la question "La mise en place du télétravail a-t-elle été accompagnée d'une réorganisation des espaces de travail sur site ?", les répondants ont déclaré (plusieurs réponses possibles) :

- 41 % via open-space ;
- 48 % via du flex-office ;
- 36 % ont connu des déménagements de bureaux ;
- 16 % des fermetures de site

Deux répondants sur trois (66 %) déclarent ne pas avoir été consultés au sujet de cette réorganisation, et certains témoignages reçus lors de l'enquête dépeignent un mal-être généré par cette dernière.

Le cadre législatif de la France concernant le télétravail n'a connu que peu d'évolution majeure pour les salariés depuis 2005, laissant de nombreuses situations à la discrétion des directions d'entreprises et des administrations. Malgré les nombreux aspects positifs du télétravail, **l'Ugict-CGT met en garde les travailleurs sur les conditions sine qua non de la mise en place du télétravail** : la prise en charge réelle de toutes les dépenses par l'employeur ; le respect du temps de travail ; la préservation du collectif de travail ; le choix laissé au salarié de télétravailler ou non, et la préservation de son autonomie ; un vrai droit à la déconnexion et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ; des garanties d'égalité entre les femmes et les hommes ; un management repensé et réorganisé ; des lieux de travail adaptés ; des droits spécifiques en cas de problèmes de santé ; des mesures de protection quelle que soit la situation ou le statut du salarié.

GRANDE ENQUÊTE SUR LA HIÉRARCHIE ET LE MANAGEMENT DANS LES SERVICES PUBLICS DU COLLECTIF NOS SERVICES PUBLICS

A la suite d'un travail préparatoire de plus d'un an avec universitaires, agents publics et statisticiens, le collectif Nos services publics lance une grande enquête sur la hiérarchie et le management dans les services publics.

Pourquoi maintenant ?

Parce que dans un contexte de montée de l'extrême droite, le rôle des agents publics est plus que jamais stratégique. Parce qu'être agent public, c'est politique.

Le manque de moyens, les processus trop lourds, les relations hiérarchiques complexes, une organisation souvent déconnectée du terrain...

Tout cela pèse sur le fonctionnement des services publics. C'est ce que le collectif veut documenter à travers cette enquête, construite à partir de témoignages, d'enquêtes statistiques et de recherches existantes.

Je participe à l'enquête ICI

Prenez 15 minutes pour répondre.

Parlez de votre quotidien, de votre hiérarchie, de votre organisation du travail.

Votre parole compte. Elle peut faire bouger les lignes. Grâce à votre participation, nous pourrions construire et partager une vision collective de ces enjeux.

Et pour y parvenir, le collectif a besoin de vous. Diffusez cette enquête dans vos réseaux professionnels et personnels. Partagez-la avec les agent-es publics que vous connaissez...

Plus l'enquête sera diffusée largement - géographiquement, socialement, générationnellement - plus les résultats seront solides.

Nous avons besoin de vous

Grande enquête sur
la hiérarchie et le
management dans
les services publics



SE SYNDIQUER !

NOM :
PRÉNOM :
MEL :

Nous reprendrons contact avec vous ou
cliquez directement sur l'image du cadre



Derrière le rideau de fer*

Devoirs de mémoire

Le 17 octobre 1968, pendant les Jeux Olympiques de Mexico (12-27 octobre), les athlètes américains Tommie Smith et John Carlos, champions du 200 mètres, montent sur le podium à la 1ère et à la 3ème place. Mais au moment où retentit l'hymne américain et s'élève la bannière étoilée, ils baissent ostensiblement la tête et lèvent leur poing ganté de noir. Par ce geste qui signera la fin de leur carrière, ils affichent leur soutien au mouvement antiségrégationniste américain des Black Panthers.

L'Australien Peter Norman, sur la deuxième marche du podium, manifeste son soutien avec un badge du mouvement de protestation des droits civiques. Exclu des Jeux suivants, il sera porté en terre par ses deux amis afro-américains à sa mort en 2006. Pendant ce temps, aux États-Unis même, la lutte contre la ségrégation raciale a dégénéré dans des échauffourées meurtrières suite à l'assassinat du pasteur Martin Luther King le 4 avril 1968.



La Sécu, toujours une idée neuve !

Les ordonnances des **4 et 19 Octobre 1945** : création de la Sécurité Sociale

Au lendemain de la guerre, la volonté de la coalition du Gouvernement Provisoire de la République Française est la reconstruction du pays. Celle-ci passe par la reconstruction matérielle et la réhabilitation des structures industrielles et de transports.

Mais la formidable volonté populaire qui s'exerce en particulier par l'intermédiaire de la CGT et du Conseil National de la Résistance exige une amélioration significative des conditions de vie de la population, qui passe notamment par un renouveau du système de couverture des risques sociaux.

Il s'agit alors d'établir le cadre de ce nouveau système, dans l'attente d'une situation politique stable dans laquelle des réformes complémentaires pourraient être mises en œuvre. **Cette volonté s'exprime dans le programme de la CGT** issue de la guerre et, dès mars 1944, lorsque le Conseil National de la Résistance propose dans son programme « un plan complet de sécurité sociale visant à assurer, à tous les citoyens, des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail ».

14 octobre 1944 : De Gaulle annonce que la guerre «va se prolonger encore». Il indique les trois principes qui guident l'action du GPRF: remettre le pays au travail, ramener l'ordre, refaire l'union des Français.

16 octobre 1964 : la première bombe atomique chinoise

Le 16 octobre 1964 la première bombe atomique de Chine a explosé avec succès à Lop Nur. Le monde entier en a été étonné. La Chine est alors devenue le cinquième membre du club nucléaire. Cette nouvelle a grandement renforcé la confiance et inspiré la fierté de la nation chinoise. Ce jour-là, le gouvernement chinois a énoncé sa position sur les armes nucléaires : interdiction complète et destruction totale des armes de ce genre. Il a aussi exprimé que, si la Chine procédait à des essais nucléaires et développait son armement nucléaire, c'est qu'elle était obligée de le faire. Parallèlement, les autorités chinoises ont déclaré solennellement : « À aucun moment et en aucune circonstance, la Chine ne sera la première à utiliser les armes nucléaires, et elle ne les utilisera pas pour attaquer des zones dénucléarisées et des pays qui ne sont pas dotés de la puissance nucléaire. »



RETROUSSIONS NOS MANCHES
Ça ira encore mieux !